

### Taxe foncière générale et service de la dette

En 2018, le taux de la taxe foncière générale est établi à 0,437 \$ du 100 \$ d'évaluation et pour les Exploitations agricoles enregistrées (EAE) le taux sera établi à 0.34 \$ du 100 \$ d'évaluation. La taxe spéciale pour le service de la dette sera établie à 0,0381 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble des règlements suivants : 08-189 Camion-citerne, 08-192 Terrain du CPE, 08-193 Rang Sainte-Marie, 12-242 Complexe municipal et parties à l'ensemble de la municipalité pour les règlements 11-128 Assainissement eaux usées et 12-243 Modification de l'usine d'eau potable.

### Tarifs de secteur pour les règlements d'emprunt

La tarification pour les règlements d'emprunt de la municipalité dans les projets d'amélioration des usines de traitement des eaux usées, de l'usine d'eau potable, des stations de pompage et de la mise à niveau des puits, sera comme suit : 24,67 \$ par unité d'évaluation pour l'assainissement des eaux usées et 21,82 \$ par unité d'évaluation pour les puits et l'eau potable.

### Tarifs de secteur pour les services d'eau potable et d'eaux usées

Les tarifs de compensation pour le service d'égout augmentent de 10 \$ soit à 200 \$ par unité de logement. Pour l'eau au compteur, le taux sera établi pour la consommation de novembre 2017 à novembre 2018, à 0,45 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les premiers 300 m<sup>3</sup> et à 1,05 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les mètres cubes supplémentaires comme mesure d'économie d'eau potable. La taxe d'eau se maintient à 140 \$ par unité de logement.

### Cueillette des ordures et des matières résiduelles

Le coût de la cueillette des ordures et des matières résiduelles demeure à 140 \$ la porte.

### Licences de chiens

La médaille que vous possédez pour votre chien est permanente mais la licence est facturée annuellement au coût de 20 \$ par chien sur le compte de taxes des propriétaires de résidences et d'immeubles à logements. Il est important que les chiens soient enregistrés auprès de la municipalité.

### Compte de taxes 2018

Chaque propriétaire est responsable de faire parvenir son compte de taxes à son institution financière lorsque celle-ci est responsable du paiement. Si le compte de taxes total dépasse le montant de 300 \$, le contribuable a le privilège de le payer en **quatre (4) versements**. Le premier versement de taxes est fixé à **30 jours** suivant l'émission du compte, le deuxième au **30 avril 2018**, le troisième au **18 juillet 2018** et le quatrième et dernier versement est fixé au **18 septembre 2018**. Le taux d'intérêt chargé sur les arrérages de taxes est à 8% en 2018.